Organigramme général

Assemblée générale des membres

76 communes du Nord vaudois
Plus de 250 membres privés (entreprises et associations)

Bureau exécutif

Dirigé par le président de l'association, il est composé au minimum du syndic d'Yverdon-les-Bains, d'un autre syndic d'une commune-centre et d'un représentant du secteur privé.

Direction et secretariat

Le directeur de l'ADNV est chargé de la conduite des affaires courantes et des projets spécifiques de l'ADNV.
Le secrétariat assure la coordination des 4 commissions de l'ADNV.

Commission «Entreprises»

Elle traite de la stratégie de promotion économique régionale et supervise les actions dans ce domaine. Elle est composée de 10 membres au maximum, issus majoritairement du secteur privé.

Commission «Affaires publiques»

Elle traite des affaires publiques sur le plan régional et assure la mise en application des programmes régionaux régis par des lois fédérales et cantonales. Elle est composée d'élus des communes, dont les syndics des chef-lieux de district et d'un préfet au moins.

Commission «Tourisme»

Elle traite de la stratégie de promotion du tourisme régional et représente une plate-forme opérationnelle régionale dans ce domaine. Elle est composée de 15 membres au maximum, y compris les présidents des offices de tourisme du Nord vaudois.

Commission «CGPI»

Elle supervise l'activité du Centre vaudois de Gestion de Programmes d'Insertion sur mandat cantonal. Elle est composée de 5 à 7 membres, dont des représentants des régions vaudoises où le CGPI est actif.